



Québec, ce 12 avril 2019

Me Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255, Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL  
ET SDE**

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergie,  
**Dossier R-4076-2018 Phase 2;**  
**Budget de participation et sujets traités;**  
**Demande de prolongation de délai.**

Chère consoeur,

L'ACEF de Québec a pris connaissance de la décision D-2019-044 du 5 avril dernier et des pièces B-0046 à B-0068 déposées par Énergir (fin de mars 2019) et constituant une partie de sa preuve en phase 2.

Compte tenu des audiences tenues aux dossiers R-4043-2018 et R-4060-2018 qui ont accaparé jusqu'à aujourd'hui les ressources professionnelles attirées également au présent dossier R-4076 phase 2 et considérant que l'analyste de l'ACEF de Québec sera également accaparé par sa préparation et sa participation à l'audience du dossier R-4032-2018 phase 4 débutant lundi le 15 avril, l'ACEF de Québec ne sera pas en mesure de déposer aujourd'hui l'identification des sujets qu'elle prévoit aborder et son budget de participation pour la phase 2 du dossier R-4076-2018.

Dans les circonstances mentionnées ci-dessus, l'ACEF de Québec demande donc respectueusement à la Régie de lui accorder un délai pour soumettre ses sujets d'intervention et son budget de participation jusqu'à mercredi, le 17 avril 2019, 12h00.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec